

Agir ensemble en faveur de la qualité de l'air en Isère

Pour améliorer la qualité de l'air dans l'Isère, un nouveau dispositif vient d'être mis en place. Il permet au préfet de gérer plus efficacement les épisodes de pollution dans l'ensemble du département



Un dispositif plus réactif, plus précis, plus efficace

Un nouveau dispositif avec :

- 3 types d'épisodes de pollution
- 3 niveaux d'alerte
- 3 bassins d'air

4 secteurs concernés :

- **Le secteur résidentiel**
- Le secteur des transports
- Le secteur agricole
- Le secteur industriel

**48 000 décès prématurés
chaque année sont
imputables à la pollution
atmosphérique en France
4 400 en Région Auvergne
Rhône Alpes (*)**

**60 % de la population
française respire un air pollué
3^{ème} cause de la mortalité
nationale (*)**

(*) Etude publiée par l'Agence de la Santé Publique France

Le secteur résidentiel

En fonction du type de polluant et du niveau d'alerte, les mesures suivantes peuvent être prises :

- L'utilisation du **bois** et de ses dérivés comme chauffage individuel d'appoint ou d'agrément est interdit.
- La pratique du **brûlage des déchets** est interdite.
- La **température** de chauffage des bâtiments doit être maîtrisée et réduite.
- Les **travaux** d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés à la fin de l'épisode de pollution.
- En été, l'utilisation des **barbecues** à combustible solide est interdite.

Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?

Ce sont des épisodes correspondant à une augmentation temporaire et conséquente de la concentration de polluants dans l'air, dépassant les seuils reconnus et préjudiciables pour la santé humaine.

Plus d'informations sur : www.isere.gouv.fr

